

## **Compte rendu de la séance du 26 novembre 2021**

**Président : BATIFOULIER Vivien**

**Secrétaire : CABANTOUS Annie**

**Présents :**

**Monsieur Sébastien BARRES, Monsieur Vivien BATIFOULIER, Monsieur Patrice BERTHON, Madame Annie CABANTOUS, Monsieur Jacques CHASTAING, Monsieur Jean-Pierre DAL'DEGAN, Monsieur Alain OZIOL, Monsieur Sébastien VALLON**

**Excusés :**

**Monsieur Noël ALBARET, Madame Sabrina TARDIEU**

**Absents : -**

**Représentés : -**

### **Ordre du jour:**

- Demande de subvention DETR 2022 ;
- Décisions modificatives du budget principal ;
- Questions diverses.

**Opération Aménagement de la Place de l'Église : demande de subvention**  
**Région et DETR 2022**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'appel à projet concernant la DETR 2022 est lancé.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier d'aménagement de la place de l'Eglise dans la continuité de la restauration de l'Eglise Saint-Nicolas.

L'estimation prévisionnelle de l'opération réalisé par Cantal Ingenierie s'élève à un montant de 98 172.00 € HT (travaux, maîtrise d'oeuvre).

**Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :**

- de présenter une demande de subvention DETR 2022 et Contrat Ambition Région ARA pour l'aménagement de la Place de l'Eglise ;

- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux	92 972.00 €	DETR 2021 40 %	39 268.80 €
Maitrise d'oeuvre	5 200.00 €	Contrat Ambition Région 30 %	29 451.60 €
		Autofinancement 30 %	29 451.60 €
TOTAL	98 172.00 €	TOTAL	98 172.00 €

- dit que les crédits seront inscrits au budget de l'année en cours.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## DM 03-2021 Budget Principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 10	Constructions	28180.00	
1322 - 10	Subv. non transf. Régions		12000.00
13251 - 10	Subv. non transf. GFP de rattachement		30000.00
1328 - 10	Autres subventions d'équip. non transf.		-30000.00
1341 - 10	D.E.T.R. non transférable		-115000.00
1641 - 10	Emprunts en euros		131180.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>28180.00</b>
		<b>28180.00</b>	<b>28180.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AURIAC L EGLISE, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **DM 04-2021 Budget Principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641 - 11	Emprunts en euros		34270.00
1641 - 10	Emprunts en euros		-34270.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **DM 05-2021 Budget Principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
6531	Indemnités	500.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0